

Le MEN veut développer "trois catégories d'internats" d'ici à 2022

8-10 minutes

Créer 240 "internats à projet" et accueillir 13 000 élèves supplémentaires d'ici à 2022. Telle est l'ambition affichée par Jean-Michel Blanquer lors de la présentation de son plan pour un "renouveau" des internats, le 1er juillet 2019. Le ministre souhaite développer trois types d'internats : des résidences à thème (sport, culture...), des internats pour les campus des métiers et relancer les "internats d'excellence". Pour la construction ou la rénovation du bâti scolaire, la Banque des territoires se dote d'un fonds de 1 milliard d'euros pour financer des prêts aux collectivités territoriales.



Jean-Michel Blanquer a présenté son plan pour les internats en présence de Marc Foucault et de Jean-Yves Gouttebel, auteurs d'un rapport sur le sujet, le 1er juillet 2019.

"L'internat est un levier fondamental de justice sociale : il permet aux élèves d'avoir accès aux meilleures conditions qui soient pour mieux réussir leurs études quand ce n'est pas le cas chez eux", déclare Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, lors de la présentation de son "plan internat", le 1er juillet 2019. Intitulé "l'internat du XXIe siècle", ce plan vise à développer 240 internats à projets "à l'avant-poste d'une

transformation globale des internats" - en créant ou en rénovant des résidences existantes - et à accueillir, d'ici à 2022, 13 000 élèves supplémentaires.

Il souhaite enclencher un "renouveau" de cette fonction d'hébergement "en recul" depuis les années 1960. Aujourd'hui, 18 % des 222 400 places disponibles sont vacantes. Pour le ministre, l'effort doit porter principalement sur les collèges.

Ce plan s'appuie sur le rapport de Marc Foucault, [IGAENR](#), et de Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, remis au président de la République à la rentrée 2018 mais resté confidentiel ([lire sur AEF info](#)).

Il repose sur deux éléments qui supposent "un travail conjoint entre Éducation nationale et collectivités territoriales", selon le ministre :

- "la rénovation de certains internats pour en faire des lieux accueillants et favorisant le bien-être des élèves" ;
- l'élaboration de "projets éducatifs ambitieux" : "un internat n'est pas un hôtel", souligne le ministre.

Trois catégories d'internat d'ici à 2022

Jean-Michel Blanquer souhaite développer "trois catégories d'internats" d'ici à 2022 : 100 "internats à thèmes" ; 100 "internats d'excellence" et 40 "internats des campus professionnels".

100 internats à thèmes. 100 "internats à thèmes doivent être mis en place. Sept thèmes ont d'ores et déjà été retenus avec des noms pour chaque type de résidence s'y rapportant : les arts (résidence Médicis), le sport (résidence olympique), le numérique (résidences digitales), l'ouverture internationale (résidences monde), l'environnement et la biodiversité (résidences nature), les sciences (résidences Archimède), découverte d'un métier (résidences métiers). Ces résidences seront labellisées.

Ces hébergements doivent être développés en particulier dans le monde rural, permettant, espère le ministre, une "revalorisation" de ces territoires.

Le ministre souhaite que ces internats soient "à la carte". Il serait ainsi possible de n'y passer qu'un seul trimestre, un ou deux soirs par semaine ou bien quelques semaines lors de la préparation du brevet ou du baccalauréat.

100 internats d'excellence. Jean-Michel Blanquer souhaite "relancer" cette politique mise en œuvre sous la présidence de Nicolas Sarkozy à partir de 2008 ([lire sur AEF info](#)). Lui-même avait été chargé d'une mission visant à les développer alors qu'il était recteur de Créteil, en 2009 ([lire sur AEF info](#)).

"Chaque métropole devrait disposer d'au moins un internat au bénéfice des jeunes de l'éducation prioritaire motivés pour réussir et pour lesquels le cadre familial ou de quartier constitue un frein à la réussite", précise le dossier de presse. Ces internats d'excellence pourront être créés "dans ou à proximité des établissements scolaires des quartiers". Il est aussi envisagé "d'intégrer ces internats dans les futures 'cités éducatives'". Ces hébergements pourraient toutefois être mis en place n'importe où dans le pays, précise le ministre.

"Les élèves seront sélectionnés sur leur motivation", ajoute Jean-Michel Blanquer, qui souhaite que ces lieux répondent à une exigence de mixité sociale et de niveaux. Jean-Yves Gouttebel, co-auteur du rapport ayant inspiré le plan du ministre, évoque des lieux proposant "plus d'accompagnement pédagogique et d'encadrement" ainsi qu'une "ouverture sur l'extérieur, sur l'art et l'environnement, par exemple".

Alors que le coût des internats d'excellence avait été mis en cause par des chercheurs ([lire sur AEF info](#)), Jean-Michel Blanquer estime leur surcoût par rapport à un internat classique à "environ 2 000 euros par élève et par an", pour le fonctionnement.

40 "internats des campus pro". Les campus des métiers et des qualifications labellisés campus d'excellence devront accueillir 40 internats d'ici à 2022. "Le développement d'internats est consubstantiel à la politique de développement de la voie professionnelle", explique le ministre de l'Éducation nationale. Ces futurs "Harvard du pro", comme il les appelle, doivent être des endroits "qui donnent envie aux élèves d'aller y étudier".

Un appel à projets devrait être lancé en décembre 2019

Un appel à projets pour les résidences à thèmes et les internats d'excellence devrait être lancé en décembre 2019 (les internats du pro faisant déjà l'objet d'un appel à projets dans le cadre des nouveaux campus des métiers et des qualifications). Ces projets

seront labellisés en fonction de plusieurs critères :

- "l'inscription du projet dans le territoire et son écosystème ;
- la qualité de l'accueil des élèves ; la qualité du projet éducatif ; l'accueil des élèves en situation de handicap ;
- la qualité du suivi pédagogique des élèves : accompagnement scolaire spécifique, intervenants en nombre suffisant ;
- la qualité du pilotage du projet ;
- les capacités d'innovation et de transformation".

"La dotation sera liée principalement au projet et aux objectifs du projet."

Quels financements ?

"La Caisse des dépôts et consignations, via la Banque des territoires, enrichit son offre de financements avec un nouvel instrument, l' 'Édu Prêt', spécifiquement destiné à la construction, la rénovation et la transformation du bâti scolaire des collectivités locales", indique le dossier de presse. Doté d'1 milliard d'euros, "il permet, grâce à un taux avantageux sur des durées longues, d'accompagner les projets d'internats". La Banque des territoires "complétera ce dispositif financier par une ingénierie dédiée, visant à conseiller les collectivités dans le sens de l'innovation, des nouveaux usages et de l'impact territorial des projets".

De plus, la "prime à l'internat", pour les élèves boursiers nationaux, qui s'élève actuellement à 258 € par an, sera revalorisée, annonce le ministère. "Les fonds sociaux du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse seront par ailleurs mobilisés au bénéfice des internes lycéens professionnels."

Un délégué ministériel aux internats nommé pour la rentrée

Un "délégué ministériel aux internats" sera nommé à la rentrée prochaine. De plus, "dans les structures les plus importantes, un 'manager d'internat' ou 'chef de projet', responsable de l'animation pédagogique et de la coordination des actions éducatives, sera nommé".

Enfin, des formations pour les AED, CPE ou personnels de direction "pourront être proposées dans le cadre des plans académiques de formation".